

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2-09 : UAngers : Renouvellement de la convention de partenariat – Consortium ETOILE avec l'Université d'Angers
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter la convention de partenariat – Consortium ETOILE avec l'Université d'Angers

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 26-1
Annule et remplace l'acte n° 26 - 2023-2024
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2023
Réuni le : 30/11/2023
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2024
Budget primitif :
Budget annexe :
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 7

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Guerineau
Prénom : Eric
Signé le : 18/12/2023 18:40:10

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

S2-11 : Délégation ... pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Sur proposition du président, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget initial ou modifié d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2-10 : SACEM : Contrat général de représentation "Musique pour les entreprises et les administrations"
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter le contrat général de représentation "Musique pour les entreprises et les administrations" avec la société SACEM

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : Eric Guérineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2-08 : Région : Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs ... pour l'année 2024
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter l'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs entre le propriétaire (la ville de Beaupréau), la région des Pays de la Loire et le Lycée Julien GRACQ pour l'année 2024

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2023
Réuni le : 30/11/2023
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2-07 : GRETA = Convention de gestion de la dotation financière annuelle Apprentissage entre le GRETA CFA 49 et le lycée Julien GRACQ
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter la convention de gestion de la dotation financière annuelle Apprentissage entre le GRETA CFA 49 et le lycée Julien GRACQ

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Voyage scolaire --- Paris (Term AMC et SES)

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2023
Réuni le : 30/11/2023
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le remboursement aux familles par virement ou affectation sur carte self selon demande des familles à 37,91 €

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2-05 : Bilan Voyage scolaire --- PARIS, Ville de lumière (Term AMC et SES) du 9 au 10 novembre 2023
Sur proposition du président, et après bilan financier du voyage, le conseil d'administration fixe le montant définitif de la participation au voyage à Paris (Term AMC et SES) à 202,09 €, au lieu de 240 € et valide le remboursement aux familles par virement ou affectation sur carte self selon demande des familles à 37,91 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2023
Réuni le : 30/11/2023
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S2-04 : Don(s) de la MDL — PARIS, Ville de lumière (Term AMC et SES) du 9 au 10 novembre 2023
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le proviseur à accepter un don de 946,50 € de la FCPE, participation au voyage à Paris.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LONDRES, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2-03 : Voyages scolaires : LONDRES (Term LLCE) du 7 au 12 avril 2024

Sur proposition du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LONDRES.

La participation des familles s'élève à 550 € / élève

Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions, et à recevoir les dons et subventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BARCELONE - Echange avec le lycée VICENÇ PLANTADA à MOLLET DEL VALLES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2-02 : Voyages scolaires : Martus+ ... Echange avec le lycée VICENÇ PLANTADA à MOLLET DEL VALLES (BARCELONE) (12 élèves de 2nde, 1ère et Term ST2S) du 15 avril au 15 mai 2024
Sur proposition du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BARCELONE
La participation des familles s'élève à 250 € / élève
Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions, et à recevoir les dons et subventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : Eric Guérineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Valence (Echange avec le Centre EDUCATIVO COMENIUS VALENCIA) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2 - 01 : Voyages scolaires : SELO – Echange avec le Centre EDUCATIVO COMENIUS VALENCIA (10 élèves de 2nde SELO) du 11 au 18 avril 2024

Sur proposition du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à VALENCE

La participation des familles s'élève à 280 € / élève

Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions, et à recevoir les dons et subventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023

Numéro de la DBM : 13

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

S2-12 : DBM pour vote : Virement entre service(s)

Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le virement entre service de 3.000 €, du service ALO au service AP

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0